

Le sénateur Smith: Il y a longtemps, de toute façon.

Le sénateur Walker: Nous sommes grands amis et c'est un personnage qui connaît la politique sur le bout des doigts, sans compter qu'il fut membre du cabinet pendant des années, même sous Mackenzie King, si je ne fais pas erreur.

Le sénateur McIlraith: Non, je ne faisais pas partie du cabinet à l'époque.

Le sénateur Roblin: Vous auriez dû.

Le sénateur Walker: Nous pouvons compter sur le sénateur Dan Lang et le sénateur Cook, l'un des hommes les plus honnêtes que Terre-Neuve ait connus, un homme distingué dont le père a fait partie du Conseil privé de Sa Majesté et avait été fait Chevalier du Royaume. Nous avons ensuite le sénateur Buckwold de la Saskatchewan et le sénateur Lafond, de même que bien d'autres. Sans oublier le sénateur Molson, sans doute l'un des hommes d'affaires les plus en vue au Canada et chef du parti indépendant au Sénat, dont il est le seul et unique membre. Mais comme il est impressionnant, peu importe où il est, et comme il sait bien appuyer les libéraux et les conservateurs, même s'il ne semble pas très bien les distinguer.

La loi sur les banques comporte une disposition de temporisation. Je trouve l'expression bizarre. J'ai essayé de comprendre pourquoi on appelait les dispositions de ce genre ainsi. J'ignore d'où vient l'expression. De toute façon, ce n'est pas encore une expression parlementaire.

Par conséquent, tous les dix ans, la loi sur les banques s'éteindra pour ensuite renaître. Cela prend parfois bien du temps. Elle était censée renaître en 1977 et ce n'est pas encore chose faite en 1980.

Bien entendu, on peut invoquer l'excuse des élections. Ce serait cependant tragique de retarder l'adoption de la loi après le 30 novembre prochain.

Je ne vais pas étudier le bill en profondeur, mais je voudrais parler brièvement de la constitution de nouvelles banques. C'est extrêmement important.

J'ai vu d'un mauvais œil la proposition visant à autoriser les banques étrangères à s'établir au Canada. Les Américains sont tellement compétents dans tous les domaines que je me suis demandé ce qu'ils pourraient faire dans le domaine bancaire au Canada. L'établissement de nouvelles banques semble très bien se dérouler. Elles doivent se soumettre à une réglementation très stricte. Selon le nouvel amendement mis au point par le Sénat, le banquier peut demander des lettres patentes afin de pouvoir utiliser le titre de banque, après quoi son établissement est assujéti à la loi bancaire du Canada de la même façon qu'une banque canadienne.

Le Sénat est responsable pour une bonne part de cette mesure législative. En vertu du bill C-6, l'établissement financier désireux de se constituer en banque doit tenir des audiences publiques. Il importe au plus haut point qu'il en soit ainsi et que cet établissement soit tenu de demander des lettres patentes. Il est également très important, à mon avis, que le permis accordé à pareil établissement ne soit valable que pour un an et qu'il soit nécessaire de renouveler ce permis d'année en année. Ainsi, si l'activité de l'établissement visé paraît louche ou qu'elle contrevient d'une façon ou d'une autre à la loi, ou encore qu'elle ne respecte pas l'éthique commerciale, on

peut lui retirer son permis. Après avoir renouvelé ce permis cinq années de suite, la durée en est prolongée à trois ans.

Ainsi, il n'y a pas lieu de s'inquiéter au sujet de l'activité des banques étrangères au Canada. Celles-ci seront bien surveillées, et je suis sûr que la plupart d'entre elles ont des intentions honorables.

Je m'arrête un moment simplement pour passer par-dessus les questions dont le sénateur Hayden a abordées avec tant d'éloquence.

L'amendement suivant dont le comité a discuté à fond et dont je voudrais vous parler pendant quelques instants se trouve au paragraphe 178(6) des pages 188-189 du bill C-6. Il concerne les revendications des groupes de producteurs agricoles, tels que la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne des éleveurs, qui veulent obtenir des droits prioritaires auprès des banques pour tous les produits agricoles. C'est une disposition importante que nous aurions dû prévoir depuis longtemps à l'intention des agriculteurs.

• (2220)

On trouve une autre modification dont j'aurais aimé parler au sujet du crédit-bail des effets mobiliers, mais mon collègue l'a déjà fait.

Une autre modification concerne le crédit-bail financier d'automobiles. Mon ami a également traité de cette question. L'article 193 du bill empêche les banques de s'occuper directement du crédit-bail d'un véhicule à moteur pouvant être immatriculé pour circuler sur les voies publiques et dont le poids brut est inférieur à 46,000 livres. A première vue, je me demande si cela est juste envers les banques, mais je ne vais pas en dire davantage là-dessus pour le moment. Quoi qu'il en soit, personne ne peut dire que c'est injuste pour ceux qui ont l'habitude de financer le leasing de véhicules à moteur.

En terminant, honorables sénateurs, j'aimerais dire que ce bill a été considérablement remanié et qu'on ne pourrait reconnaître plusieurs de ses parties depuis le premier bill, le bill C-57, qui a été présenté en 1976.

Nous sommes également d'avis que le comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes, qui est l'équivalent de notre comité permanent des banques et du commerce, a droit à nos sincères félicitations pour le rôle qu'il a joué. Il est flatteur de s'associer aux membres de ce comité afin qu'ils comprennent bien, comme ils doivent le faire si souvent, que le Sénat du Canada est un corps législatif très compétent.

Je suis d'accord avec mon savant ami le sénateur Hayden que nous ferions gagner du temps au Sénat en renvoyant ce bill à notre comité permanent des banques et du commerce où toutes les questions voulues pourront être posées. Je conviens avec le sénateur Frith qui s'avère être un bon leader du gouvernement, que nous devrions collaborer pour examiner ce bill en comité demain afin que ce dernier puisse faire rapport à la Chambre et éviter toute erreur, et que celle-ci puisse l'adopter définitivement.

Honorables sénateurs, voilà la brève et modeste contribution que je voulais faire à ce débat, mais j'en profiterai pour dire ceci: Ne sous-estimez jamais la contribution qu'apporte chacun d'entre vous à l'État canadien en participant avec autant d'enthousiasme aux travaux du Sénat. Vous faites un travail magnifique. Il suffit de lire le *hansard* du Sénat et les